

Agassis Olivier  
Les Gubières 20  
1372 Bavois

Greffe Municipal  
Rue du Collège 14  
1372 Bavois

Bavois, le 22 novembre 2025

**Oppositions à la mise à l'enquête Pacom, dossier no : 615 / 2025**

Madame la Greffe communale,

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Par la présente, je vous informe de mes oppositions concernant l'enquête mentionnée en titre.

**Première opposition** : Limitation des constructions à l'est de la parcelle 959

Je tiens à exprimer une objection formelle concernant la limitation imposée aux constructions à l'est de la parcelle 959. À ce sujet, je sollicite que la limite de constructibilité soit alignée sur la limite même de la parcelle. Cette demande s'appuie sur le constat que les mètres carrés concernés sont d'ores et déjà aménagés, puisqu'ils se présentent sous la forme d'un talus arborisé et d'une surface engazonnée, servant à l'usage de ma propriété. Dès lors, ces espaces n'ont plus vocation à être exploités à des fins agricoles.

**Deuxième opposition** : Classification de la parcelle 1156

En outre, en tant qu'administrateur et agissant au nom de la PPE « Les Perdrix », je fais opposition concernant la classification de la parcelle 1156, laquelle correspond à l'ancien chemin AF aujourd'hui intégré à la PPE, qui est en zone agricole.

Je souhaite obtenir des éclaircissements à ce sujet. Il me semble important de comprendre les conséquences éventuelles de cette situation sur l'utilisation future de cet accès menant à nos parcelles.

**Troisième opposition :** Limite des constructions sur les parcelles 1135 et 1136

Je souhaite exprimer également une opposition concernant la limitation qui s'applique actuellement à la constructibilité sur les parcelles 1135 et 1136. À ce sujet, je demande que la limite de construction soit élargie jusqu'aux extrémités des parcelles concernées, ou du moins, qu'elle soit augmentée afin de permettre la réalisation de potentielles modifications sur les bâtiments existants. Cette adaptation serait essentielle pour garantir une flexibilité dans la gestion et l'évolution du bâti sur ces terrains.

Par ailleurs, j'aimerais obtenir des informations précises sur les restrictions applicables dans la zone dite de prolongement de l'habitat, notamment en ce qui concerne d'éventuels changements ou adaptations relatifs aux emplacements de stationnement situés sur ces deux parcelles. Ces précisions me permettraient d'évaluer l'impact concret de la réglementation actuelle sur l'usage et l'évolution future de ces espaces.

Je reste bien entendu à disposition pour engager un dialogue avec la municipalité et je suis dans l'attente de réponses à mes oppositions ainsi qu'aux questions soulevées dans le présent courrier.

Veillez recevoir, Madame la Greffe communale, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, l'expression de mes salutations cordiales.

Agassis Olivier

